



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE COREALISATION AVEC  
LA SAS KI M'AIME ME SUIVE POUR  
L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE LE 11  
MARS 2021**

**DÉCISION N° DM-20-257  
EN DATE DU 23 OCTOBRE 2020**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la sas Ki m'aime me suivre, représentée par Monsieur Pascal Guillaume, en sa qualité de Directeur général, dont le siège social est situé 92 rue de la Victoire – 75 009 Paris – pour l'organisation du spectacle de « Roukiata Ouedraogo – Je demande la route » le jeudi 11 mars 2021 ;

**CONSIDÉRANT** la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2020-2021.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la sas Ki m'aime me suivre, représentée par Monsieur Pascal Guillaume, en sa qualité de Directeur général, dont le siège social est situé 92 rue de la Victoire – 75 009 Paris – un contrat de coréalisation pour l'organisation du spectacle de « Roukiata Ouedraogo – Je demande la route » le jeudi 11 mars 2021, dont le coût total est fixé à 4 180,24 € (quatre mille cent quatre-vingt euros et vingt-quatre centimes) TTC avec un minimum garanti d'un montant de 3 500 € (trois mille cinq cents euros) HT jusqu'à 350 places. A partir de la 351<sup>ème</sup> place vendue, un montant de 4,00 € (quatre euros) HT supplémentaires par place vendue sera versé au Producteur.;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20201023-lmc1H7611H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 23/10/2020  
Date de Publication : 23/10/2020